

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
MAIRIE DE TELOCHE
(72220)

DECISION DU MAIRE
N°2023-03 du 16 Janvier 2023

Dans le cadre de la délégation d'attribution au Maire portant mise à disposition d'un local pour la pause méridienne des facteurs

Le Maire de Teloché ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2020-13 du 27 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

Considérant la demande de la Poste,

DECIDE

Article 1 : de mettre à disposition à titre gratuit la cuisine des services techniques situés rue de la salle des fêtes pour la pause méridienne des facteurs et les WC à l'arrière de la mairie.

Article 2 : ampliation de la présente :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Trésorier
- Le Directeur Général des Services

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Le Maire
Gérard LAMBERT

